

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	043	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 6 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 20h06, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 6 septembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË et MME BALRADJE formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. MONROIG par M. MATT, MME MERTZ par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD.
PRÉSENTS : 17	Absent excusé : M. JACQUIN
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. GOUSSEFF a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2024**

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egly, présente et commente le projet de décision modificative n°1 concernant le budget principal de l'exercice 2024.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

VU la délibération budgétaire n° 2024-022-15,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 5 septembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger le budget principal de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ladite décision modificative qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de :

- Section de Fonctionnement +17 900,00 €
- Section d'investissement +105 800,00 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/09/24
et de la publication le : 17/09/24
Le Maire

Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT